

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de
Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 11 mars 2015 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, 6 chemin Lachapelle.

Sont présents: Raymond Blais, Lise Crêtes, Nicolas Malette, Robert Gaudette et Darquise Vallières

Est absent: Philippe Labelle

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, le directeur général, Stéphane Hamel, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

AR15-03-54

Ouverture de la séance

Le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit ouverte.

Adoptée unanimement

AR15-03-55

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Robert Gaudette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par le directeur général.

Adoptée unanimement

AR15-03-56

Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février et de la séance spéciale du 24 février 2015

Adoptée unanimement

AR15-03-57

Adoption des comptes payés et à payer et les rapports des revenus et dépenses au 28 février 2015

La conseillère, Darquise Vallières, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières comparatifs, les listes des comptes payés (38 723,65\$) et à payer (90 301,22\$) soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Nicolas Malette et Lise Crêtes. Les comptes payés, le rapport des journaux des salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier comparatif (bilan) au 28 février 2015.

Adoptée unanimement

AR15-03-58

Abrogation d'une résolution portant le numéro AR14-08-229

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité abroge la résolution portant le numéro AR14-08-229 concernant l'adoption du règlement numéro 236-14 concernant la rémunération et allocation des élus.

Adoptée unanimement

AR15-03-59

Adoption projet de règlement – rémunération et allocation des élus

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que le projet de règlement numéro 239-15, portant sur la rémunération et allocation des élus soit déposé.

Adoptée unanimement

AR15-03-60

Autorisation accès-D pour l'adjointe au directeur général

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que l'adjointe au directeur général, Hélène Joanisse, soit autorisée à avoir un accès supplémentaire à titre d'utilisateur, pour le compte Accès-D Affaires auprès de la Caisse populaire Desjardins Gracefield.

Adoptée unanimement

AR15-03-61

Offre de service

La conseillère, Darquise Vallières, propose et il est résolu que la municipalité accepte l'offre de service de Mme Annie Parent, biologiste, au coût de 1 666\$, afin de faire le projet pour obtenir une subvention au niveau des frayères dans le lac Cayamant afin de pouvoir continuer à ensemercer du doré.

Adoptée unanimement

AR15-03-62

Nomination pompier – Pierre St-Amour

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que M. Pierre St-Amour, soit nommé à titre de pompier de la brigade de Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-03-63

Adoption – plan triennal d'immobilisation

La conseillère, Darquise Vallières, propose et il est résolu que soit adopté le plan triennal d'immobilisation pour les années 2015-2016-2017.

Adoptée unanimement

AR15-03-64

Adoption du second projet de règlement modificateur au règlement de zonage 05-91 zone V125

Dépôt et adoption du second projet du règlement 237-15

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que le conseil adopte le second projet du règlement 237-15

Règlement 237-15

Règlement modificateur au règlement de zonage 05-91 pour la Zone V125 du plan 83040

Attendu Qu'en vertu de l'article 454 du Code municipal le conseil municipal a le pouvoir de modifier tout règlement et qu'en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme peut modifier le règlement 05-91;

Attendu Qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné lors de la séance de conseil, le 13 janvier 2015 à l'effet que le présent règlement sera soumis pour approbation;

En conséquence, il est ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Cayamant et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article I.

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Article II.

Inclure des usages de nature récréative et d'hébergement avec l'utilisation **Touristique VII (t7)** dans la zone **V125** qui comprend :

- Les terrains de camping ;
- Les établissements de chalets de location : établissement commercial de chalets groupés autour d'un bureau d'accueil et d'enregistrement ou rattaché à un pavillon central. Ces chalets sont considérés comme dépendances ;
- Les bases de plein air ;
- Les camps de vacances ;
- Les centres vacances-familles ;

Article III

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Stéphane Hamel
Directeur général/sec.trés.

AR15-03-65

Adoption du second projet de règlement modificateur au règlement de zonage 05-91 zone V126

Dépôt et adoption du second projet du règlement 238-15

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que le conseil adopte le second projet du règlement 238-15

Règlement 238-15

Modification au règlement de zonage 05-91 pour la zone V126 du plan 83040

Attendu Qu'en vertu de l'article 454 du Code municipal le conseil municipal a le pouvoir de modifier tout règlement et qu'en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme peut modifier le règlement de zonage ;

Attendu Qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal un avis de motion a été donné lors à la séance ordinaire le 13 janvier 2015 à l'effet que le présent règlement sera soumis pour approbation ;

En conséquence, il est ordonné et statué par le conseil municipal de la municipalité de Cayamant et ledit conseil ordonne et statue le règlement ainsi qu'il suit, à savoir

Article I.

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Article II

Créer une nouvelle zone V126-1 à être soustraite de la zone V126 dont les limites sont les suivantes :

Le point **A** situé au lot 37 du rang III est à l'intersection du chemin Petit-Cayamant et Bellevue.

De ce point **A** en direction EST parallèlement au chemin Bellevue à une distance de ±305 mètres jusqu'au point **B**.

De ce point **B** du lot 36 rang III en direction SUD d'une profondeur de ±351mètres jusqu'au point **C** du lot 35 rang III.

De ce point **C** du lot 35 rang III en parallèle vers l'OUEST jusqu'au chemin Petit-Cayamant d'une distance de ±305 mètres jusqu'au point **D** lot 37 rang III.

De ce point **D** du lot 37 rang III vers le NORD du chemin Petit-Cayamant d'une longueur de ±351mètres jusqu'au point **A**.

Voir l'annexe 1 qui fait partie intégrante du présent règlement

Article III

Il sera inclus à l'intérieur de la zone V126-1 l'usage Touristique VII (T7) afin de permettre les usages de nature récréative et d'hébergement :

- Les terrains de camping ;

- Les établissements de chalets de location : établissement commercial de chalets groupés autour d'un bureau d'accueil et d'enregistrement ou rattaché à un pavillon central. Ces chalets sont considérés comme dépendances ;
- Les rampes de mise à l'eau, débarcadères et quais publics et/ou ouverts à la clientèle de ces établissements commerciaux ;

Article IV

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Stéphane Hamel
Directeur général/sec.trés.

AR15-03-66

Demande – à la Fabrique (paroisse)

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité fasse une demande auprès de la Fabrique et/ou la Paroisse St-Rock afin d'obtenir une autorisation d'aménager et d'utiliser leur terrain en bordure du lac Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-03-67

Demande – Service de génie de la MRCVG

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité demande un prix aux services de génie de la MRC pour le plan septique du futur camping du Mont Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-03-68

Adhésion UMQ 2015

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à l'UMQ (Union des Municipalités du Québec) pour l'année 2015 au coût de 344\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement

AR15-03-69

Levée de fonds – famille Courtney

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité achète 2 billets pour la levée de fonds pour la famille Courtney d'une valeur totale de 60\$.

Adoptée unanimement

AR15-03-70

Levée de fonds – clinique médicale

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la municipalité achète 3 billets à 20\$ chacun pour le souper bénéfique au profit de la clinique médicale de Gracefield.

Adoptée unanimement

AR15-03-71

Cellulaire - mairesse

La conseillère, Darquise Vallières, propose et il est résolu que la municipalité défrais les coûts pour l'achat et l'abonnement cellulaire pour Chantal Lamarche, mairesse.

Adoptée unanimement

AR15-03-72

Nomination service d'incendie

La conseillère, Darquise Vallières, propose et il est résolu que la municipalité nomme M. Yves Brousseau, à titre de directeur du service d'incendie de Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-03-73

Nomination service d'incendie

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la municipalité nomme M. Marc Gaudette, à titre de capitaine du service d'incendie de Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-03-74 **Nomination service d'incendie**

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité nomme M. Kevin Matthews à titre de lieutenant du service d'incendie de Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-03-75 **Nomination service d'incendie**

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité nomme M. Francis Waters à titre de lieutenant du service d'incendie de Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-03-76 **Nomination pompier – Stéphane Crêtes**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que M. Stéphane Crêtes, soit nommé à titre de pompier de la brigade de Cayamant.

Adoptée unanimement

AR15-03-77 **Participation – Hélène Joannis à une formation SST**

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que Mme Hélène Joannis, adjointe au directeur général assiste à une formation gratuite sur la Santé et Sécurité au Travail par l'UMQ.

Adoptée unanimement

AR15-03-78 **Patinoire et maison des loisirs – réservées pour un tournoi de hockey bottines**

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que la municipalité laisse gratuitement la patinoire et la maison des loisirs pour la tenue d'un tournoi de hockey bottines prévu pour le 14 mars 2015.

Adoptée unanimement

AR15-03-79 **Demande d'adhésion au PERO**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu que la municipalité refuse la demande d'adhésion pour 2015 auprès du PERO.

Adoptée unanimement

AR15-03-80 **Demande de Mme Mariette McMillan**

Une demande écrite, le 10 mars 2015, de Mme Mariette McMillan pour utilisation de la salle gratuitement pour un souper de spaghetti et levée de fonds pour le 28 mars prochain;

CONSIDÉRENT QUE suite à une demande de précision faite verbalement auprès de Mme McMillan par Mme Hélène Joannis, adjointe au directeur général, les buts ont été clairement identifiés par Mme McMillan;

CONSIDÉRENT QUE les buts de la demande de gratuité sont les suivants :

- 1) Pour créer un fonds pour les personnes dans le besoin de Cayamant;
- 2) Pour payer ses frais juridiques, à elle, dans une cause personnelle.

En conséquence, le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que la municipalité refuse la salle gratuitement étant donné le caractère et bénéfice personnels d'un des buts de l'utilisation de la Salle communautaire.

Adoptée unanimement

Point d'informations de la Mairesse;

Une période de question a eu lieu;

Commentaires sur la consultation publique.

AR15-03-81

Fermeture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit close à 19h19.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Stéphane Hamel
Directeur Général